



Litige location de vacances

Par **jlzu**, le **08/01/2013** à **11:40**

[fluo]bonjour[/fluo] Nous avons réservé le gîte de M. T., situé à Argelliers (34380) (<http://www.mediavacances.com/FR/property.php?view=9218>) du 31/10/12 au 7/11/12 pour 8 adultes et 4 enfants.

Nous ne sommes restés qu'une nuit et nous avons quitté la location pour les raisons suivantes :

- le nombre de chambres n'est pas conforme au descriptif. Annoncé 3 chambres (+ mezzanine), en réalité 2 chambres ;
- la bouteille de gaz butane pour la cuisine était presque vide. M. T. l'a reconnu au téléphone mais n'a pas fait le nécessaire pour changer la bouteille ou en mettre une de rechange à disposition ;
- le chauffage du séjour, assuré par un insert bricolé en poêle est très nettement insuffisant pour la saison, incapable de chauffer le volume de la pièce. A mon avis ce gîte ne devrait être loué que mai à septembre.

Suite à notre départ, M. T. nous a promis par courriel le 03/11/2012 le remboursement de la location. A ce jour nous n'avons rien reçu.

De plus, je signale que M. T. ne répond jamais au téléphone, ne répond pas à toutes les questions posées par courriel. Il n'a pas non plus cherché à être présent pour récupérer la clé, nous ne l'avons donc jamais vu.

Devant nos difficultés, nous avons discuté avec le voisinage sur une solution de rechange. A cette occasion nous avons appris que nous n'étions de loin pas les seuls à avoir eu des

ennuis avec la location de M. T..

LE 12/12/2012 j'envoie à M. T.une LRAR le mettant en demeure d'honorer sa promesse. La LRAR m'a été retournée non réclamée.

Quelle action intenter maintenant pour obtenir remboursement ? [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **08/01/2013** à **11:49**

bonjour

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)